

Être citoyen en France

I) Comment devenir un citoyen français ?

1) Obtenir ou acquérir la nationalité française

Pour être citoyen (personne qui a le droit de participer à la vie politique) en France, il faut être majeur et de nationalité française. La nationalité (appartenance d'un individu à un pays, une nation) s'acquiert de 4 façons. Comment ?

| Jusqu'à 18 ans, c'est automatique | | À partir de 18 ans, il faut en faire la demande | |
|--|---|---|--|
| Par filiation (Droit du sang) | Par résidence sur le sol national (Droit du sol) | Par mariage | Par naturalisation |
| Je suis français par filiation si l'un de mes 2 parents est français | Je suis français par acquisition si je suis né en France de parents étrangers | Je suis devenu français en épousant une personne de nationalité française. Il m'a fallu attendre 4 ans de mariage | Je suis devenu français par décision de l'Etat sous conditions |

2) Des citoyens français d'origines diverses

La France est, par tradition, **une terre d'asile** qui, au cours de sa longue histoire, a accueilli des **étrangers en son sein**. Au XXème siècle, pour des raisons politiques (vivre libre) mais surtout pour des raisons économiques (trouver un travail), des immigrants sont venus en masse en France et ont été intégrés à la société : la France est un pays d'immigration (accueil et installation des étrangers dans un pays) et d'intégration.

Les citoyens français sont donc d'origines diverses et la nationalité n'est pas liée à une appartenance ethnique, à une couleur de peau, à une religion, c'est la loi de la République qui permet de l'acquérir, on devient citoyen sans distinction.

Conclusion : L'acquisition de la nationalité française obtenue par la loi permet de devenir un citoyen français sans distinction.

II) Qu'est-ce qui réunit les citoyens français ? Que partagent-ils ?

1) Des symboles

Les différents symboles (représentation) de la République (le drapeau, Marianne, la devise, la fête nationale du 14 juillet, l'hymne la Marseillaise) proviennent de **l'héritage de la Révolution de 1789**. **Les Français sont désormais des citoyens et non plus des sujets**, le peuple est **libre et souverain, il a des droits et pas que des devoirs**.

2) Des principes et des valeurs

La République française repose sur **4 principes, 4 piliers** :

- Elle est **démocratique** : la séparation des trois pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire), le multipartisme, la règle de la majorité, les libertés fondamentales (liberté de la presse, libertés individuelles...) y sont respectées et garanties. Le peuple y est libre, il est souverain c'est-à-dire qu'il détient le pouvoir et l'exerce par le suffrage universel (le droit de vote pour tous les citoyens) en choisissant ses représentants, c'est le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple.
- Elle est **indivisible** : aucune partie du territoire ne peut être abandonnée, l'unité politique et territoriale est protégée, la langue et la loi sont la même pour tous.
- Elle est **laïque** : elle **est neutre en matière de religion depuis la séparation des Eglises et de l'Etat en 1905**, elle n'en reconnaît aucune mais respecte toutes les croyances, elle assure la liberté de conscience. Les dirigeants du pays prennent des décisions pour tous les habitants du pays sans tenir compte des religions qui restent dans le domaine privé, la loi de la République étant au-dessus de la foi religieuse. **A l'école publique et laïque, la loi de 2004 interdit de porter un signe (croix...) ou un vêtement (foulard...) qui montre de manière trop voyante sa religion. Chaque élève y apprend ainsi à penser librement et par lui-même sans être influencé ou subir de pressions, elle évite les conflits.** Chacun est donc **libre de croire ou de ne pas croire (Liberté)**, chacun est **considéré de la même manière sans distinction (Égalité)**, ce **respect de la différence** permet de **vivre ensemble (Fraternité)**. La laïcité est un principe de protection contre les atteintes aux valeurs de la République.
- Elle est **sociale** : elle instaure une fraternité ou une solidarité entre les citoyens, elle protège les plus faibles et refuse l'exclusion.

Ces quatre principes **sont intangibles et se rattachent aux trois valeurs (des idéaux) de notre devise (Liberté, égalité, fraternité)**.

Conclusion : **Les citoyens français sont réunis dans le respect de principes et de valeurs républicains représentés par des symboles.**

III) Quels sont les droits et les devoirs du citoyen français

1) En France

Français et étrangers disposent de :

- **Droits civils** (qui donnent des libertés fondamentales) comme la liberté d'expression, de circulation, de réunion, de culte...
- **Droits économiques** (qui protègent dans le monde du travail) comme le droit au travail, le droit d'adhérer à un syndicat, de manifester, de faire grève, de créer une entreprise...
- **Droits sociaux** (qui donnent des conditions de vie décentes) comme le droit à une assurance-maladie, à un logement, à une retraite, à des congés payés....
- **Seuls les citoyens français ont des droits politiques** comme voter, être élu, participer à l'élaboration des lois par l'intermédiaire de leurs représentants ou par référendum. **Les étrangers ne faisant pas partie de l'UE n'ont aucun droit politique en France.**

En contrepartie, les citoyens ont des **devoirs essentiels** : voter, respecter la loi, payer des impôts, faire preuve de civisme (agir dans l'intérêt général), porter assistance.

Conclusion : Un citoyen français a des droits et des devoirs mais c'est parce qu'il remplit ses devoirs (ex : payer les impôts) qu'il bénéficie aussi de droits (ex : école gratuite).

2) Dans l'Union européenne

En 1992, le **traité de Maastricht** institue une **citoyenneté européenne**. Cela signifie que tout citoyen d'un État membre possède des **droits politiques** (droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes). Il a aussi des **droits civils** comme circuler librement, faire des études dans l'espace européen, être protégé hors de l'UE par un autre État membre, et **des droits économiques** comme travailler partout dans l'UE. **Cette citoyenneté européenne reste cependant incomplète et à approfondir** : un Allemand par exemple ne peut pas participer aux élections présidentielles en France.

Conclusion : chaque citoyen français est aussi citoyen européen. À ce titre, il a des droits et des devoirs en France et dans l'UE.

CONCLUSION

Être citoyen en France, c'est avoir la nationalité française ; c'est être réuni autour de valeurs et de principes républicains pour vivre ensemble ; c'est avoir des droits et des devoirs à l'échelle nationale et européenne.